



Entraide et solidarité AF 447

Association Loi 1901 (Siret : 517 490 728 00014 - APE : 9499Z)

Maison des Associations, 22 rue Deparcieux - BL 91 -75014 Paris

Tel : +33 6 78 64 79 69

Courriel : Entraide@asso-af447.fr

Site Web : www.asso-af447.fr

Présidente : Danièle Lamy

Présidence : Danièle Lamy

Secrétaire : Sylvie Delerablée

Présents : Farida Salemkour, Ophélie Toulliou, Claire Dourousseau, Philippe Linguet, Laurent Lamy, Stéphane Declerck (membres du CA), Maîtres Lienhard et Bellecave (avocats du collectif)

Excusés : Claude Declerck , Jean-Louis Bonin, Maîtres Busy et Jakubowicz

Ordre du jour :

14 h – 16 h : **Participation des avocats de l'association : Maîtres Bellecave et Lienhard**

- **Le rapport des compléments d'expertise de l'ancien collègue d'experts :**

Selon Maître Bellecave, ce rapport répond aux questions. Ce qui lui paraît important, c'est la façon dont ils ont répondu. Les avocats pensent qu'il y a eu très tôt une tendance générale des experts à « lever le pied » sur la mise en cause d'Airbus. Les termes utilisés et les tournures de phrases montrent une extrême prudence. Cependant, quand ils disent que le givrage des sondes est sans lien direct avec la trajectoire non maîtrisée, les experts désignent à mi-mot les pilotes. La compréhension de l'accident pour les experts se résumerait donc simplement à dire que les pilotes n'ont pas été capables de maîtriser cette trajectoire, et à faire abstraction de tout le reste.

- **Appel de l'ordonnance de contre-expertise : Convocation devant la Chambre de l'Instruction le 11 février 2014 à 11h**

Cela se passe sous la forme d'une audience non publique à la Chambre d'instruction de la Cour d'Appel, réservée aux avocats. Il n'y aura pas de plaidoirie, mais présentation d'observations accompagnées d'un mémoire qui doit être déposé au plus tard la veille.

Les avocats reconnaissent qu'ils ont été contraints de se désister en raison des dysfonctionnements de la justice.

Rappel : Mme Zimmermann avait promis qu'elle accepterait toute demande de contre-expertise. Elle a tenu sa promesse. Les avocats du collectif ont voulu annuler cette demande de contre-expertise : cela faisait un deuxième rapport à travailler et demandait un délai supplémentaire pour l'instruction

d'environ un an. Les délais de réponse de la justice ont été si longs et la contre-expertise se poursuivant, l'annulation de celle-ci n'est plus d'actualité.

Les avocats pourraient ne pas déposer de mémoire et laisser faire la justice. Ils pensent finalement se présenter à la Chambre d'Instruction de la cour d'appel avec le mémoire et regretter officiellement que l'appel ne soit plus pertinent actuellement.

La Chambre d'Instruction actera du désistement et notera l'acceptation de la contre-expertise.

- **Stratégie envisagée pour le pénal**

1. Rappel de la procédure :

1^{ère} phase : **l'expertise**. Pour l'instant, nous sommes en attente du rapport de contre-expertise. Mme Zimmermann veut boucler le dossier, rédiger sa conclusion et aller au tribunal de Grande Instance avec un dossier technique (celui des experts) complet.

2^{ème} phase : **la qualification juridique** (exemple : homicide par imprudence). Il faut étayer chaque terme de cette qualification (travail des avocats qui doivent demander des actes pour préciser les termes de l'accusation).

A cette étape, les manquements doivent être caractérisés pour montrer qui en est responsable. Il ne s'agit pas d'aller chercher des personnes physiques, mais des organes qui n'ont pas fait leur travail. (A quel étage ont eu lieu les manquements ?)

Ex : Qui mieux qu'Airbus aurait pu pallier les défaillances des sondes Pitots ?

2. Les causes techniques sont claires pour l'instant (sauf la ou les raisons de la recrudescence des incidents depuis 2008).

3. Les avocats veulent essayer de regrouper les autres parties civiles (uniquement les associations de victimes) pour proposer d'interpeller de manière forte la juge d'instruction.

Pour cela, les avocats du collectif voudraient réunir tous les avocats de toutes les associations de victimes dans un lieu neutre pour formuler les mêmes demandes en même temps après la remise du rapport de contre-expertise probablement en avril 2014.

4. Une idée est suggérée par M. Bellecave : que l'association ait son ou ses propres experts qui interviendraient d'un point de vue judiciaire. Ce type d'expert doit être reconnu par la justice.

C'est à l'association de l'embaucher. Il doit être expert judiciaire, avoir des compétences techniques et un statut reconnu dans le domaine de l'aéronautique.

Problème : le financement.

Solution envisagée : Il existe une provision financière *ad vitam æternam* pour financer des experts quand il y a déséquilibre financier ou de puissance entre les deux parties : simple association de familles de victimes face à Air France et Airbus. C'est aux avocats d'en faire la demande.

Le CA demande si le collectif d'avocats peut prendre en charge financièrement les frais d'expert avant de se faire rembourser. Ce n'est pas prévu dans le contrat liant les familles de victime au collectif d'avocats.

5. L'action civile continue pour l'Association, la FENVAC, Les avocats ont demandé un sursis supplémentaire afin de mieux maîtriser le dossier.

- **Audition de la Présidente de l'Association par la Juge d'Instruction le 11 février 2014 à 14h**

Préparation de cette rencontre où Danièle Lamy ne doit pas poser de questions qui pourraient être prises pour des demandes de compléments d'expertise. Elle doit insister sur la recherche des responsabilités et mettre en avant le problème des sondes Pitot (cause technique).

Elle présentera l'association et ses membres, rapportera au juge d'instruction que les adhérents souhaitent que tous les faits pénaux (responsabilité et technique) soient reconnus. (Par exemple : Pourquoi les décideurs qui en avaient la responsabilité n'ont pas procédé aux changements des sondes Pitot ?). Les avocats sont prêts à prendre le temps nécessaire pour avoir de vraies réponses.

Les conseillers techniques de l'association ont apporté des éléments techniques au communiqué qui sera déposé au juge d'instruction. Danièle doit aborder les aspects humains de l'affaire.

Le document remis à Mme Zimmermann sera mis en ligne sur le site de l'association avec le compte-rendu de l'audition de l'association.

- **C.R. réunion du collectif d'avocats le 13 décembre 2013**

Il n'a pas été fait.

- **Demande de M. Bellecave**

Celui-ci souhaite qu'il y ait plus de communication entre avocats et association : proposition que les avocats du collectif soient invités régulièrement aux réunions du CA sur les points juridiques

- **Information aux avocats :**

Création d'une rubrique en lien avec l'évolution juridique de l'affaire. Finalement, pas de diffusion des courriers des avocats sur le site.

16 h – 17h30 :

1 - Tour de table hors présence des avocats :

Les membres du CA ont réagi à tout ce qui a été dit auparavant. Les points abordés aujourd'hui seront repris au prochain CA.

2 - Points adhérents et trésorerie :

* Danièle annonce 331 adhérents (dont 16 nouveaux) représentant environ 60 familles

* Philippe et Stéphane présentent la trésorerie au 31/12/2013 :

Recettes : 2138,00 €

Dépenses : 1602,18 €

Remarque : s'il faut envisager de payer un expert, la somme annoncée de 20 000 euros pour la provision ne sera pas suffisante.

3 - Compte rendu d'activités décembre, janvier :

- 12/12 /2013 : proposition de **réunion avec Air France**.

La date du 28 mars 2014 a été retenue à 18 h. dans les bureaux des Invalides. Nous présenterons les suggestions formulées par les adhérents lors de l'assemblée générale du 21 septembre : qualité du repas, navettes pour des personnes à mobilité réduite, et sur le lieu de la cérémonie, des chaises supplémentaires réservées.

La nomination d'un président de cérémonie pour les 5 années à venir sera demandée. Le nom de M. Spinetta est évoqué.

Choix du texte présenté par l'association : Philippe se propose de lire « La prière » de Charles Péguy. Accord de principe en attendant de le lire. Philippe nous l'envoie.

Jusqu'à présent les stages de désensibilisation à la phobie de l'avion ont été payés par Air France. Toute personne liée au drame de l'AF447 peut demander ce stage. Se posent les questions suivantes :

- Prise en charge des frais annexes du stage ?
- Prise en charge du voyage pour le stage ?

Participeront à cette réunion : Sylvie, Farida, Ophélie, Danièle et Gilles

- 17/12/2013 : Les adhérents ont été sollicités sur leur ressenti à la connaissance du **rapport d'expertise complémentaire**

C.R. des retours : les adhérents sont déçus des conclusions des experts, font confiance à l'association pour exprimer leur indignation, envoient leurs vœux et remercient des membres du CA pour leur dévouement.

- 17/12/2013 : Demande d'audience de Danièle à la Juge d'Instruction afin de lui faire part des préoccupations actuelles des parties civiles quant aux perspectives d'achèvement de la procédure.
Demande acceptée (Point traité au-dessus)

- Décembre, janvier :

Envoi du nouveau code d'accès aux adhérents qui ont régularisé leur adhésion.

- Janvier 2014 : mises à jour du site web de l'association

- Biographie du nouveau directeur du BEA, Rémi Jouty

- Nouvelle rubrique dans « Enquête et Procès » : Evolution judiciaire

- Note des avocats sur le rapport des compléments d'expertise demandés par l'association.

4 - Questions diverses.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le

17 mai 2014, à partir de 14h00, 22 rue Deparcieux 75014 Paris (Maison des Associations du 14^{ème} – Métro Gaîté ou Denfert Rochereau).

Pour le CA :

Sylvie Delerablée - secrétaire